

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE THAON (SMART)

**DELIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT
DES COMMUNES DE BASLY, BENY-SUR MER ET
FONTAINE-HENRY**

* * * * *

ENQUETE PUBLIQUE

* * * * *

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Le Président du SMART certifie :

- Avoir fait publier et afficher **du 01 septembre 2025 au 18 octobre 2025** en la forme habituelle, à la porte principale de la mairie et aux lieux accoutumés l'arrêté **du 24 juillet 2025** prescrivant l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement des communes de Basly, Béný-sur-Mer et Fontaine-Henry ;
- Avoir fait afficher **du 01 septembre 2025 au 18 octobre 2025**, dans les panneaux d'affichages des mairies de Basly, Béný-sur-Mer et Fontaine-Henry « l'Avis d'enquête Publique » du dit-projet ;
- Avoir joint au dossier, dès leur parution, les articles des journaux contenant les 1^{ère} et 2^{ème} insertions relatives à l'enquête publique.

Fait à Basly, le 18 octobre 2025

LE PRESIDENT DU SMART,

Denis PENVERN